



Guide du Travail de maturité

Janvier 2023

1. Cadre général du travail de maturité

1.1. Domaine du travail de maturité

Le travail de maturité (TM) consiste en **un travail de recherche ou de création réalisé par l'élève au cours de sa formation gymnasiale, sous la supervision d'un/d'une mentor-e** qui lui est attribué au début de la démarche.

Le choix du sujet qui sera traité dans le cadre de ce travail peut s'effectuer dans les **7 domaines d'études** suivants :

Français

Mathématiques

Langue 2

Langue 3

Option spécifique

Option complémentaire

Prolongement de l'ATI

1.2. Mode d'organisation

- Le/la **mentor-e** qui encadre l'élève tout au long de la réalisation de son TM, de la définition du sujet à la soutenance orale qui clôt la démarche, est nécessairement un/une **enseignant-e lié-e au domaine d'études** dans lequel il/elle a inscrit son travail. Pour l'ATI (atelier interdisciplinaire), cette personne sera l'un/l'une des deux enseignant-e-s ayant animé l'atelier suivi par l'élève.
- La **désignation du/de la mentor-e**, qui se fait à l'amorce du projet, est du ressort des colloques de branches et de la direction.
- Le TM s'effectue de préférence **sur un mode individuel**, mais une réalisation par **groupes de 2 ou 3 élèves** est également autorisée. Dans ce cas de figure, la collaboration des partenaires est requise à chaque étape du travail (planification, recherche ou création, rédaction, soutenance) de manière à ce que tous puissent attester avoir suivi la démarche de bout en bout et atteint les objectifs du TM.
- Malgré la liberté importante dont dispose l'élève quant au choix de son TM, c'est bien le/la mentor-e qui, en cas d'incertitude ou de contestation, fixe les objectifs et les modalités de la démarche.

1.3. Forme du travail

- Dans le cas d'un **travail de recherche**, qu'il se fonde ou non sur une expérimentation scientifique, le rapport écrit doit être livré sous la forme d'un **dossier dactylographié d'environ 15 à 20 pages** (10'000 mots), annexes non comprises. La longueur du rapport peut dépendre de la discipline et, si cela se justifie, être plus court.

- Dans le cas d'un **travail de création** (œuvre littéraire, musicale, artistique...), la **réalisation à proprement parler** s'accompagne d'un **commentaire écrit** de la démarche entreprise. Cette partie d'environ 5 pages (2'500 mots) revêt une dimension réflexive et analytique ; il s'agit de problématiser et de mettre en perspective sa création en la confrontant à des œuvres existantes, esthétiquement et thématiquement proches.
- Dans tous les cas, le rapport écrit doit être rédigé avec clarté, en français ou dans l'une des langues enseignées au lycée si le travail le justifie.
- Le TM devrait idéalement représenter une **soixantaine d'heures de travail** pour l'élève, soit 3 heures par semaine scolaire, entre la première rencontre avec le/la mentor.e (mai de la 2^e année) et le moment de la reddition du travail (janvier de la 3^e année), cela **sans compter le temps consacré aux lectures**.
- Fin janvier, à la date prescrite, l'élève remet en mains propres à son/sa mentor-e **2 exemplaires de son travail** (sous forme de chemise à devis en plastique mise à disposition par l'école) ainsi que le **Carnet de bord** rempli par les deux parties (si c'est cette forme de suivi qui a été choisie ; cf. point 2.3.). Le premier exemplaire est l'original, il peut être imprimé en couleur à la médiathèque et demeure propriété du lycée (à l'issue des soutenances, le/la mentor-e le remettra au secrétariat) ; le deuxième exemplaire est une copie, il est imprimé en noir-blanc et il sera donné à l'expert-e. En parallèle et à la même date, l'élève adresse à son/sa mentor-e une **version numérique de son TM**, selon des modalités définies par la direction. La liste des formats de fichiers admissibles pour les TM sont : .doc - .docx - .odt - .pdf
- **Les frais inhérents à la réalisation du TM incombent à l'élève** (achats de livres, matériel pour un travail de création, reproduction de documents, déplacements pour des entretiens, visites de musée, etc.), sauf si le matériel acquis reste propriété du lycée une fois le travail terminé.

1.4. Calendrier : du choix du sujet à la soutenance orale

2^e année de lycée - lancement du travail de maturité

- **Janvier-février.** Des **informations générales** sur le TM, ses modalités et ses finalités sont données aux élèves fin janvier par la direction ; elles sont complétées et précisées en février à l'occasion de discussions avec les enseignant-e-s des différentes disciplines. Les élèves sont invité-e-s durant cette période à s'approcher de leurs enseignant-e-s pour leur soumettre de premières propositions ou solliciter leurs conseils.

- **Mars.** L'élève propose un **avant-projet** pour son TM. Il/elle indique le **type de travail** qu'il/elle souhaite entreprendre (recherche ou création), le **domaine d'études** auquel il/elle se rattache et le **sujet** qu'il/elle désire traiter. Il/elle remet à ce moment-là une inscription en utilisant le formulaire distribué par la direction. Sauf circonstances exceptionnelles, **l'élève ne pourra plus changer le domaine qu'il a choisi.**
- **Début avril.** La direction et les colloques de branches constituent les **paires mentor-e-s/élèves**, en cherchant à concilier l'intérêt de l'élève et les compétences spécifiques mises à disposition par le corps enseignant. L'élève ne peut pas choisir l'enseignant-e qui suivra son travail ; ce/cette dernier/dernière n'est en outre pas nécessairement un-e enseignant-e de la classe à laquelle appartient l'élève.
- **Fin avril début mai.** Une **première rencontre** entre l'élève et son/sa mentor-e est fixée, au cours de laquelle sont examinées et discutées la pertinence et la faisabilité du projet. En cas de doute, l'enseignant-e en réfère à la direction.

3^e année de lycée – réalisation du travail de maturité

- **Vacances d'été.** Durant les vacances d'été précédant le début de la 3^e année, l'élève effectue les **premières recherches** et les **premières lectures** qui lui permettront de s'imprégner de son sujet et d'en affiner la problématique.
- **Août-janvier.** C'est au cours du premier semestre de la 3^e année que **le TM se concrétise**. Les élèves et les mentor-e-s disposent dans leur grille-horaire de deux heures bloquées afin que des **rencontres régulières** - à la demande des uns et des autres - puissent être organisées et que la supervision du travail soit assurée. **Au minimum 5 rencontres seront mises sur pied** durant cette période, auxquelles s'ajoutent les **contacts réguliers qui s'établissent entre l'élève et son/sa mentor-e par d'autres canaux** (échange de courriels, envoi de commentaires, contact téléphonique...).
- **Fin janvier. Remise du TM** par l'élève à son/sa mentor-e en mains propres (cf. point 1.3). **Une fois le travail déposé, il n'y a plus de modification ou remédiation possible.**
- **Fin février - début mars.** Le vendredi précédant les vacances du 1^{er} mars, se tient la **soutenance du TM**, soit un examen oral d'une durée de **20 minutes** au cours duquel l'élève défend son travail devant son/sa mentor-e et un/une expert-e qui est en principe un/une autre enseignant-e du lycée. **Pour les travaux de groupe, la soutenance orale dure 30 minutes, voire davantage** si le groupe est constitué de plus de deux élèves.

2. Accompagnement du travail de maturité

2.1. Principe général

Quel que soit le sujet du TM, la conduite et le suivi des élèves est assuré par le corps enseignant du lycée ou une autre personne compétente mandatée par la direction.

2.2. Compétences méthodologiques en jeu

La réalisation d'un TM, qu'il s'agisse d'un travail de recherche ou d'un travail de création, implique la mise en œuvre de diverses compétences méthodologiques qui lui préexistent ou qui sont acquises au travers de cette démarche spécifique :

- De façon générale, l'enseignement dispensé dans le cadre de la formation gymnasiale contribue à développer chez l'élève **les aptitudes et l'attitude nécessaires au travail de recherche et de création**. Ces éléments sont nettement renforcés dans le cadre du TM.
- L'**ATI** mis sur pied en 2^e année est conçu pour préparer les élèves au TM. Ils/elles y apprennent **les diverses facettes de toute méthodologie de recherche** (construction d'une problématique, constitution d'une bibliographie, élaboration d'un protocole d'expérimentation, réalisation d'entretiens, apprentissage de la collaboration, etc.).
- La réalisation du TM est un moment particulier d'**apprentissage du dialogue avec la pensée de l'autre**. A travers les lectures qu'ils/elles effectuent et les œuvres qu'ils/elles découvrent, les élèves développent leur propre pensée, apprennent à **vérifier la validité des sources** consultées et sont sensibilisé-e-s à la nécessité de citer explicitement et intégralement les références qu'ils/elles utilisent (**problématique du plagiat**). Deux guides méthodologiques de recherche sont mis à la disposition des étudiant-e-s via le site du lycée sous Moodle ATI-TM.

2.3. Carnet de bord ou autre forme de suivi

- Dès le dépôt de son projet personnel et durant tout son parcours de recherche ou de création, l'élève tient un *Carnet de bord* (si c'est cette forme de suivi qui a été adoptée) mis à disposition par le lycée. Il fait régulièrement état des **étapes franchies**, du **temps consacré à la réalisation des tâches**, des **échéances fixées**. Le/la mentor-e y inscrit également toutes les **remarques susceptibles d'aider l'élève** dans la gestion de son TM et évoque les difficultés rencontrées s'il y en a. En fin de parcours, ce *Carnet de bord* est remis par l'élève avec son TM ; les traces qui y sont consignées permettent d'**éclairer la mise en œuvre du projet** durant toute sa gestation ainsi que le **travail d'accompagnement du/de la mentor-e**.
- Le suivi du TM peut également être assuré sous **une autre forme**, à la convenance du/de la mentor-e, via la **plateforme Moodle** ou des **échanges réguliers de courriels**. Dans ce cas, et pour les raisons évoquées ci-dessus, le/la mentor-e est tenu-e de **conserver ces traces**.

2.4. Mandat du/de la mentor-e

Le mandat de l'enseignant-e chargé-e de la supervision d'un TM comprend principalement les tâches suivantes :

- Accueil de l'élève.
- Clarification du sujet et de la problématique.
- Aide à la planification du travail dans le temps.
- Recommandations méthodologiques et bibliographiques.
- Supervision des éventuels contacts avec les instances et les personnes extérieures à l'école.
- Accompagnement lors du démarrage de la recherche, des expérimentations ou du travail de création.
- Rencontres périodiques avec l'élève pour assurer le suivi de son travail.
- Gestion de la charge de travail de l'élève.
- Évaluation de la mise en œuvre de la démarche, du travail fini et de la soutenance orale.
- Le/la mentor-e n'est pas tenu-e de corriger formellement ou sur le fond l'intégralité du TM avant sa reddition. Mais il/elle rend l'élève attentif/attentive au niveau d'exigence que doit atteindre son TM.

3. Evaluation du travail de maturité

3.1. Evaluation formative

- Durant tout le processus de réalisation du TM (construction de la problématique, phase de recherche ou de création, période de rédaction, mise en forme finale), l'élève bénéficie de la part de son/sa mentor-e de remarques, d'indications et de conseils réguliers. Ce suivi est le garant d'une **évaluation formative** devant permettre à l'élève de **progresser continuellement** et de **mesurer l'avancement de son travail** par rapport aux objectifs visés dans le cadre de cette démarche.
- Le *Carnet de bord* et les bilans intermédiaires qui y sont consignés ou les autres formes de suivi choisies par les mentor-e-s rendent compte de ce processus et incitent l'élève à l'**auto-évaluation**.

3.2. Evaluation sommative et certificative

- **L'évaluation finale du travail de maturité repose sur la combinaison de trois notes pondérées.** Sont pris en compte :
 - a) **La mise en œuvre du projet**, évaluée exclusivement par le/la mentor-e.
 - b) Le rapport écrit (pour un travail de recherche) ou la création et son commentaire écrit (pour un travail de création), évalués conjointement par le/la mentor-e et l'expert-e.
 - c) **La soutenance orale**, évaluée conjointement par le/la mentor-e et l'expert-e.

Eléments évalués	Pondération
Mise en œuvre du projet	10 %
Rapport écrit / création et commentaire écrit	50 %
Soutenance orale (10 minutes de présentation et 10 minutes de dialogue)	40 %

- **L'élève n'obtient aucun commentaire de la part de son/sa mentor-e entre la remise définitive du dossier et la soutenance orale.**
- Le **jury** qui évalue le dossier et assiste à la soutenance orale est constitué de **deux membres, le/la mentor-e et un/une expert-e** qui est un/une enseignant-e du lycée ou, parfois, une personne externe. L'avis d'un/d'une deuxième expert-e peut en certaines circonstances être sollicité, notamment dans le cas de travaux insuffisants ou litigieux.

- **Pour la soutenance orale, l'élève ne dispose comme supports que du rapport écrit de son TM et, dans le cas d'un travail de création, de sa réalisation artistique. Aucun autre matériel n'est autorisé.**
- Les **résultats** sont communiqués le lundi suivant les vacances du 1^{er} mars. Un **certificat** est délivré à l'élève. Le/la mentor-e livre à celui-ci/celle-ci un **bilan détaillé de l'ensemble du travail** (mise en œuvre, dossier, soutenance orale) éclairant et justifiant les notes qui ont été attribuées. Ce bilan peut se faire sous la forme d'un **entretien personnel** ou d'un **compte rendu écrit**. En cas d'insuffisance, le bilan écrit est exigé.

3.3. Critères d'évaluation

Mise en œuvre du projet et réalisation du travail de maturité

- Engagement et implication de l'élève aux différentes étapes du TM.
- Organisation, planification du travail et, pour les créations, bonne anticipation des problèmes pratiques et des problèmes de planification liés à la réalisation.
- Autonomie.
- Respect des échéances et des rendez-vous fixés.
- Aptitude à prendre en considération et à mettre en œuvre les recommandations du/de la mentor-e.
- Progression tout au long de la démarche, sur les plans méthodologique, réflexif, analytique, créatif, rédactionnel, etc.

Travail de recherche

- Problématique correctement posée.
- Hypothèses / questionnements clairement formulés.
- Introduction bien documentée.
- Saisie des enjeux et des présupposés qui guident le travail de recherche.
- Cohérence argumentative et/ou démonstrative (fil rouge).
- Qualité de l'analyse.
- Rigueur méthodologique et/ou scientifique.
- Perspective critique (et autocritique) alliée à une « contextualisation ».
- Qualité des sources, pertinence de la bibliographie.
- Capacité à dépasser une simple compilation et « autonomie » dans la conduite du travail.
- Originalité et ampleur du sujet.
- Maîtrise du code formel.

Travail de création

- Projet de création approfondi, argumenté et correctement posé.
- Questionnements clairement formulés.
- Saisie des enjeux et des présupposés qui guident le travail de création.
- Mise en relation des projets de création avec d'autres créations du même type ou sur le même sujet.
- Mise en perspective du travail dans son propre champ de création ou dans un autre domaine de réflexion en adéquation avec le sujet traité.
- Originalité et ampleur de la création.
- Maîtrise du langage propre au domaine de création choisi, de ses ressources, de ses enjeux esthétiques.
- Qualité de la réalisation : portée et sens de l'œuvre, cohérence interne, adéquation entre la forme et le fond.
- Réflexivité sur son travail de création.
- Qualité des sources, pertinence de la bibliographie.
- Maîtrise du code formel.

Soutenance orale

(10 minutes de présentation et 10 minutes de dialogue)

- Capacité à présenter de manière claire et synthétique la mise en œuvre et le déroulement de son travail.
- Aptitude à porter un regard critique sur son propre travail.
- Appréciation de ses qualités et de ses limites.
- Saisie a posteriori des enjeux de son TM.
- Capacité à prolonger la réflexion, à tirer des liens avec d'autres domaines du savoir et/ou de la création.
- Richesse des réponses apportées aux questions posées par le jury.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Maîtrise de la langue à l'oral, structuration du propos, aisance oratoire.

3.4. Travail de groupe

- Dans le cadre d'un travail de groupe, les élèves réalisent un TM commun. L'évaluation est en partie collective.
- Des **notes différenciées** peuvent être attribuées aux élèves aussi bien pour la mise en œuvre que pour le rapport écrit ou la création et le commentaire écrit, cela en fonction de leur engagement dans le travail et de leur maîtrise de la matière.
- La **soutenance orale** d'un tel travail est toujours **individuelle** et sa durée est analogue à celle qui est prévue pour les autres TM, soit 20 minutes (10 minutes de présentation et 10 minutes de dialogue).

3.5. TM et certificat de maturité gymnasiale

- La note du travail de maturité entre en considération dans les critères d'obtention du certificat de maturité gymnasiale. Elle constitue **l'une des 14 notes** sur lesquelles celui-ci se fonde.
- Le **titre du TM** est en outre **indiqué sur le certificat de maturité** et ne doit pas dépasser 100 caractères.

3.6. Autres dispositions réglementaires importantes

En fin de 2^e année

- Suite à une non-promotion : Choix pour l'élève : soit reprendre le même TM dans le courant de l'année répétée, soit commencer un nouveau projet.

En fin de 3^e année

- TM non rendu dans les délais ou soutenance orale non réalisée : Cela entraîne un échec à la session d'examens. L'élève doit choisir un nouveau TM au moment de refaire son année.
- Fraude ou plagiat portant sur le TM : Cela entraîne aussi un échec aux examens, donc un redoublement de l'élève et la nécessité de commencer un nouveau TM.
- Echec à la maturité : Choix pour l'élève : soit il/elle conserve la note de TM acquise durant l'année, soit il/elle recommence un nouveau TM dans le courant de l'année répétée.

3.7. Mise en valeur des travaux de maturité

- Chaque année, la **Commission des concours du Lycée Blaise-Cendrars** récompense divers travaux de maturité se distinguant par leur originalité, leur créativité, leur pertinence.
- Les lauréat-e-s reçoivent, à l'occasion de la cérémonie de clôture, des **prix attribués par diverses fondations, associations et entreprises** qui soutiennent les activités de notre école.
- Ce sont les mentor-e-s qui décident, avec l'accord des élèves concerné-e-s, de soumettre à la Commission des concours les TM qui leur paraissent particulièrement dignes d'intérêt.
- La mise en valeur des TM peut également prendre la forme d'une **exposition**, d'une **publication**, d'une **représentation**, etc.

Lycée Blaise-Cendrars
La Direction